



ORGANISATION

ET



ACTIVITÉS

DE LA



COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS





CANADA EST RECONNU MONDIALEMENT COMME FOURNISSEUR DE GRAINS DE QUALITÉ

Quelle en est la raison? Notre avantage commercial a toujours été la qualité et l'uniformité du produit. Le meunier qui achète le blé canadien sait très bien quel en sera le rendement, d'une année à l'autre. Il n'est pas nécessaire de vérifier chaque lot, puisque chaque lot de ce blé donnera exactement les mêmes résultats que les lots précédents.

Ce genre de qualité et d'uniformité n'est pas le fruit du hasard. Le maintien de la qualité du grain canadien relève principalement de la Commission canadienne des grains (CCG).

Au Canada, grain est le plus souvent synonyme de blé, et le blé est utilisé surtout pour la fabrication de toutes sortes de pain : pain de blé entier, pain croûté, baguette, pain italien, pain bannock, pain pita, chapatis et tortillas. Mais la liste ne s'arrête pas là. Voici les produits à base de grains canadiens : pâtes, nouilles, moutarde, réglisse, pousses de moutarde, de haricots et de pois chiches, huiles de canola, de lin, de tournesol et de maïs, germes de blé, soupes à l'orge, au blé, aux lentilles et aux pois, gâteaux, biscuits, petits gâteaux, craquelins, couscous, hoummos, casha, taboulé et bière. Qu'il s'agisse d'orge ou de haricots, si le grain est cultivé au Canada, vous saurez qu'il est bon, et la Commission canadienne des grains a fait sa part pour en assurer la qualité.

■ UN ORGANISME FÉDÉRAL

La Commission canadienne des grains est un organisme du gouvernement fédéral qui exerce ses activités aux termes de la *Loi sur les grains du Canada*. Notre siège est situé à Winnipeg et nous avons environ 700 employés. Notre budget annuel provient en partie des droits exigés pour les services et en partie du Parlement.

■ ACHEMINEMENT DU GRAIN

La CCG offre un certain nombre de services à l'industrie céréalière pour l'acheminement du grain depuis les champs des producteurs jusqu'aux marchés. Le plus souvent, les producteurs dans les Prairies livrent leur grain au silo primaire local. La CCG établit les directives de classement que doivent suivre les exploitants de silos primaires. Il arrive aussi que les producteurs de l'Ouest livrent directement leur grain aux silos de transformation, ou qu'ils le chargent eux-mêmes dans les wagons pour l'expédition directe aux silos terminaux.

Les livraisons de chaque producteur sont habituellement mélangées, et le grain est expédié par grands lots. Cette manutention en vrac contribue à réduire les coûts. Toutefois, comme le grain de chaque producteur perd rapidement son identité, il importe que le classement aux silos primaires soit exécuté de façon rapide et équitable. La CCG voit au règlement des différends lorsque les producteurs et les acheteurs ne s'entendent pas sur les grades.

Quand le grain est déchargé aux silos terminaux et à certains silos de transbordement, les employés de la CCG lui attribuent un grade et enregistrent sa réception. Ils font de même à la sortie du grain. Le grain sort des silos terminaux et de transbordement pour être livré aux clients canadiens ou étrangers, généralement par navire ou par cargo hors mer.

Le grain canadien est classé selon ses caractéristiques visibles. Les grades



QUALITÉ • INNOVATION

ORGANISATION ET ACTIVITÉS DE LA
COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS

sont fixés soigneusement pour décrire les aptitudes du grain à la transformation. Un certificat final est délivré pour chaque expédition de grain à l'étranger, et il est reconnu et accepté dans le monde entier à titre d'assurance offerte par le Canada que le grain acheté par les clients est bien celui auquel ils s'attendent. Certains acheteurs du grain d'autres pays veulent voir le produit qu'ils obtiennent avant de conclure la vente. Or, ceux qui achètent le grain canadien se contentent du certificat final.

SERVICES À L'INDUSTRIE

Le personnel des Services à l'industrie s'assure que le grain canadien répond aux normes de qualité. Aux silos, des employés de la CCG inspectent et classent le grain et exécutent d'autres services pour assurer le maintien de la qualité à toutes les étapes du réseau de manutention. Nous avons également des centres de services dans les Prairies et des bureaux régionaux à Vancouver, Winnipeg, Thunder Bay, Chatham et Montréal.

Les employés des Services à l'industrie accomplissent un certain nombre de tâches de soutien pour l'industrie céréalière canadienne.

Ils déterminent la qualité des expéditions en inspectant et en classant des échantillons de tous les grains conformément aux normes officielles. Ils vérifient si le grain est propre et salubre. Ils supervisent au besoin le traitement ou la fumigation du grain.

Ils administrent aussi le programme de classement selon la teneur en protéines du grain.

Ils appliquent la *Loi sur les grains du Canada* qui régit la façon dont le grain est réceptionné, traité et manutentionné.

Ils inspectent les balances et d'autres équipements et installations dans les silos terminaux et de transbordement agréés.

Le personnel vérifie l'intégrité du réseau de manutention du grain, c'est-à-dire:

- il veille à la pesée exacte de toutes les expéditions faites à partir des silos terminaux;
- il enquête sur les poids excédentaires ou insuffisants des wagons ou des cargaisons;
- il enregistre et annule les récépissés des silos lorsque le grain entre dans les silos terminaux et en ressort;
- il vérifie tous les stocks de grain entreposés dans les silos terminaux et de transbordement.

Chaque automne, le personnel prélève des échantillons de divers grades de tous les grains, et il établit des échantillons-types qui servent de référence pour le classement.

Les employés offrent des services aux producteurs depuis les centres de services répartis dans les Prairies.

LABORATOIRE DE RECHERCHES SUR LES GRAINS

Le Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) est un centre de recherche reconnue à l'échelle internationale et le principal centre canadien pour la recherche sur la qualité du grain. Les scientifiques du Laboratoire veillent à ce que la qualité du grain à la transformation soit pareille d'une cargaison à l'autre et d'année en année, et ils réalisent aussi des travaux de recherche pour augmenter notre connaissance scientifique des éléments qui confèrent la qualité au grain. Le laboratoire exécute un certain nombre de tâches, notamment :

- l'enquête annuelle sur la récolte de céréales et d'oléagineux canadiens — ces enquêtes constituent une importante source d'information pour les commerçants et leurs clients;
- la vérification de la qualité des grains et des oléagineux qui passent par le réseau de manutention, et la publication des données sur la qualité des cargaisons expédiées à partir de ports canadiens — ces rapports sont publiés sur notre site Web;
- l'évaluation de la qualité des cultivars créés par les sélectionneurs et la recommandation de l'enregistrement des cultivars pour diffusion générale au Canada;

LA DIRECTION

La Direction établit la politique et fournit une orientation générale à l'organisation.

Trois commissaires élaborent les politiques, poursuivent les objectifs généraux et appliquent les dispositions de la Loi. Les commissaires adjoints dans les principales zones céréalières du Canada s'occupent des demandes de renseignements provenant des producteurs et de l'industrie céréalière, et font connaître les activités de la CCG dans leur région. Ces personnes sont nommées par le gouverneur en conseil.

Les activités de la Commission sont dirigées par le chef de l'exploitation qui assure la direction générale des Services à l'industrie, du Laboratoire de recherches sur les grains, des Services à l'organisme et des Finances.

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'AGROALIMENTAIRE

COMMISSAIRE EN CHEF

COMMISSAIRE EN CHEF ADJOINT

COMMISSAIRE

CHEF DE L'EXPLOITATION

SERVICES À
L'INDUSTRIE

SERVICES À
L'ORGANISME

LABORATOIRE DE RECHERCHES
SUR LES GRAINS

SERVICE



- les recherches sur le grain et sur les produits à base de grain — ces recherches permettent de déterminer notamment les propriétés du canola qui donnent la meilleure huile, ou le type de blé qui donne les meilleures nouilles;
- la prestation de services spécialisés, par exemple la capacité de certifier que les expéditions de grain satisfont aux exigences les plus rigoureuses au chapitre de la salubrité du grain.

La CCG supervise la livraison aux silos terminaux et de transbordement seulement, et elle publie les frais maximaux exigés pour les services offerts par les silos et pour l'utilisation d'espace de silo. Nous devons aussi arbitrer parfois des différends en matière de qualité du grain entre les acheteurs et les commerçants de grain.

Les silos primaires sont ceux qui reçoivent le grain directement des producteurs. Le directeur de silo attribue un grade au moment de la livraison.

Les silos terminaux sont situés à Thunder Bay, Vancouver, Prince Rupert et Churchill. Le grain qui arrive à ces silos est inspecté officiellement par des employés de la CCG. Il est entreposé dans ces silos jusqu'à ce que l'on l'expédie à des acheteurs canadiens ou étrangers.

Les silos de transbordement sont situés le long de la Baie Georgienne, sur les rives du lac Huron, Érié et Ontario, le long du fleuve Saint-Laurent, et à Halifax. Ils traitent le grain de l'Ouest et de l'Est destiné à l'exportation. Tout le grain expédié par navire aux fins d'exportation directe des silos de transbordement agréés doit être inspecté.

Les silos de transformation traitent les grains et oléagineux destinés à la consommation humaine. Ils comprennent les meuneries, les usines de trituration des oléagineux et les malteries.

■ TRIBUNAL D'APPEL POUR LES GRAINS

Le Tribunal d'appel pour les grains reçoit les appels des producteurs et des entreprises céréalières qui ne sont pas satisfaits des grades attribués par les inspecteurs de la CCG. Le président du tribunal est un inspecteur de grain autorisé de la CCG, mais il agit de façon indépendante. Les autres membres du tribunal proviennent de l'industrie céréalière.

■ COMITÉS DE NORMALISATION DES GRAINS

Il existe deux comités de normalisation des grains, l'un pour l'Est et l'autre pour l'Ouest du Canada. Les comités tiennent régulièrement des réunions pour faire des recommandations sur la modification des caractéristiques des grades et pour discuter de questions touchant la qualité du grain. Ces comités se composent de producteurs, de manutentionnaires et de commerçants de grain, ainsi que de représentants d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et de la CCG.

Chaque année, les comités doivent, entre autres, approuver les échantillons-types qui serviront de guide visuel au classement et à la commercialisation de la nouvelle récolte.

■ SERVICES À L'ORGANISME

Les Services à l'organisme sont chargés des services internes comme l'administration, les communications, les statistiques, l'élaboration de politiques et la technologie de l'information.

Leurs responsabilités consistent notamment à :

- assurer les services de statistiques à la CCG et tenir à jour et publier des statistiques sur la manutention, le stockage et le transport du grain — le site Web de la CCG est une importante source de statistiques pour l'industrie céréalière canadienne.
- gérer la délivrance de licences aux négociants en grain et aux exploitants de silos — le service d'octroi de licences s'assure que les titulaires d'une licence ont suffisamment d'argent pour verser les paiements dus aux producteurs qui leur ont livré du grain;
- répartir les wagons aux producteurs afin que les producteurs puissent charger leur propre wagon et expédier leur grain directement aux silos terminaux ou aux marchés intérieurs;
- fournir des services de bibliothèque — la bibliothèque de la CCG possède l'une des meilleures collections d'ouvrages portant sur la chimie et la technologie des grains et des oléagineux et sur tous les aspects de l'industrie céréalière;
- assurer l'infrastructure technique, le logiciel d'application et le soutien informatique qui permet à la CCG de diffuser électroniquement des données aux clients.

■ SILOS À GRAIN

Dans l'Ouest canadien, la CCG délivre des licences aux silos primaires, terminaux et de transformation ainsi qu'aux négociants en grain. Les négociants en grain achètent et vendent le grain de l'Ouest pour réaliser des profits, que ce soit pour eux-mêmes ou pour le compte d'autres personnes. Ils ne sont pas tenus d'exploiter des installations de manutention ou de stockage. Nous délivrons des licences aux silos de transbordement situés dans l'Est canadien.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

www.grainscanada.gc.ca

Téléphone : 983-2770 (à Winnipeg)

Téléphone : 1-800-853-6705

Télécopieur : 204-983-2751